

Ces résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Les résolutions sont adoptées.

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Alexandre GOUTAL, co-gérant et associé, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat.

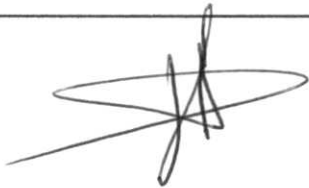
A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

FORMALITÉS

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur David BOURRET	
Monsieur Vincent LABARTHE	
Monsieur Alexandre GOUTAL	
Monsieur Christian LANDES	
Monsieur Frédéric BLADOU	